

CONSEIL DE QUARTIER « GARE »

Mardi 23 juin 2015

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie :

Président : Luc BOURCIER

Co-président : Jean-Daniel AMSLER

Cabinet du Maire : David PERRE – Olivier CLODONG

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS – Direction de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Collège des habitants

Présents : S. FONTAINE, R. GOURCY, M. DEBUISSON, V. GALTIE', F. GIBIER, JP. LIBLIN, N. ROUSSEL, M. ROUCHY, C. VANDON, J. BONNEVAUX, B. BRETTE-DAUCHEZ

Absents excusés : E. DELAPORTE, F. LHEMERY

Collège des institutionnels

Présents : J. PETIT

Absent excusé : M. MENDIELA

Ordre du jour du conseil :

- Installation du Conseil de quartier
- Signature de la charte de fonctionnement
- Définition du calendrier des prochains Conseils
- Point sur le projet immobilier de la rue Montaleau
- Point sur l'étude pour l'aménagement de la gare routière
- Information sur le dispositif « ville vigilante »
- Sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Installation du Conseil de quartier Luc BOURCIER</p>	<p>Luc BOURCIER, Président du Conseil de quartier et Maire adjoint en charge de la Culture, ouvre la séance et remercie les membres présents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappelle que la création des Conseils de quartier s’inscrit dans une démarche de démocratie participative initiée par Madame le Maire de Sucy. En 2008, trois conseils de quartier étaient créés : Gare – Centre-Ville et Fosse rouge/Cité verte/Monrois. En 2014, au vu du vif intérêt suscité, le Maire s’est engagée à créer 3 nouveaux Conseils pour couvrir l’intégralité du territoire communal : Bruyères – Noyers/Grand Val/Berges et Plateau/Fort/Fontaine de Villiers. - Objectifs du Conseil de quartier : favoriser la concertation et les échanges d’informations entre les habitants et la municipalité ; favoriser le rapprochement des habitants et des décideurs locaux ; faire participer les habitants à la vie de leur quartier ; favoriser la communication et l’écoute mutuelle entre les habitants, les associations et les commerces d’un même quartier. Organe consultatif et non décisionnel. Les décisions sont prises par le Conseil municipal. - Installation du nouveau Conseil de quartier : tour de table, présentation des collègues « habitants » et « institutionnels », du Président, co-président et de l’équipe municipale. - Présentation de l’ordre du jour.
<p>Signature de la charte de fonctionnement Luc BOURCIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mr Bourcier indique que le fonctionnement des Conseils de quartier est régi par une Charte. - La Charte constitue en quelque sorte le règlement interne des Conseils de quartier et définit leurs modalités de fonctionnement : composition du bureau, organisation des séances, règles de bonne conduite... - Précision : les séances sont enregistrées et donneront lieu à un compte rendu synthétique (relevé de propositions, d’avis, de suggestions). - Diffusion des comptes rendus : par courriel ou par courrier et disponibles sur le site internet de la Ville dans la rubrique spécifique « Conseils de quartier » en cours de création. - Signature de la Charte par les membres présents.
<p>Définition du calendrier des conseils de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des Conseils de quartier : un par trimestre hors vacances scolaires - 20h00.

Luc BOURCIER	
<p>Point sur le projet immobilier de la rue Montaleau Christophe ABRAHAM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ce projet consiste à édifier un immeuble comportant 2 commerces en pied d'immeuble et 69 logements répartis sur 5 étages de type R+3 situé au 1 bis, 3 et 5 rue Montaleau. L'arrière de l'immeuble est prévu en R+3 et R+2. Le bâtiment est aligné aux autres immeubles existants de la rue et ne sera pas collé. Entrée du bâtiment : côté boucherie. - Promoteur : DIAGONALE - Promoteur lyonnais connu sur la place de Paris. - Les cellules commerciales ne sont pas encore définies et seront uniquement réservées à la location. - Répartition des logements : 9 studios, 28 deux pièces, 24 trois pièces et 8 quatre pièces. Du logement social est prévu mais le promoteur est à la recherche d'un bailleur pour le personnel RATP (Logis Transport pourrait être intéressé). Respect du quota imposé d'environ 20.4 % environ. - Matériaux et coloris : briques de couleur beige clair en façade, les autres façades en blanc cassé et beige clair. Meulière et enduits. - Emprise au sol : 50 % dans le respect du PLU. - Planning prévisionnel : permis de construire en instruction, délivrance fin octobre/début novembre puis attente du délai de recours de 2 mois. Fin de travaux : fin 2016/début 2017. <p>Opération très intéressante pour les jeunes qui souhaitent accéder à la propriété car petit volume. Un parking en sous-sol est prévu comportant 54 places de stationnement.</p> <p>Une étude sonore a bien été réalisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autre projet en cours de réflexion : le terrain de l'ex-garage, rue de Villeneuve, qui pourrait être dédié aux jeunes actifs (résidence type foyer).
<p>Point sur l'étude pour l'aménagement de la gare routière Jean-Daniel AMSLER</p>	<p>La gare routière a été restructurée en 1994. Il s'agit à présent de redéfinir dans le cadre de l'étude, un projet de restructuration plus large regroupant l'ensemble des domaines liés aux transports des voyageurs.</p> <p>La réalisation de cette étude a pour but de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un schéma d'aménagement du pôle gare de Sucy constitué de plusieurs actions permettant d'atteindre des objectifs de qualité de service, - la définition de la maîtrise d'ouvrage de chacune des actions, - la répartition des financements pour chaque action et chaque maître d'ouvrage,

- un calendrier prévisionnel de réalisation du projet.
Source de financement : STIF à hauteur de 75 % pour l'étude.
Les domaines étudiés sont : la qualité de l'aménagement des accès voirie au pôle gare, l'organisation et la qualité des correspondances entre les différents modes de transport en surface et le mode ferroviaire, RER , l'organisation des services tels que le stationnement des vélos, deux roues, taxis ... et la création de 6 places de stationnement Autolib, la qualité des services de transports offerts, l'information voyageurs, le jalonnement des correspondances.
Ainsi, il serait envisagé le réaménagement de la Place de la Gare par des places de stationnement, les platanes malades pourraient être coupés car ils s'avèrent dangereux. Ils seraient cependant remplacés.
Démarrage de l'étude à la rentrée septembre/octobre pour environ 12 mois minimum et 2 ans de travaux préparatoires.
Une réunion publique pourra être organisée avec le bureau d'étude pour présenter les solutions proposées après le diagnostic posé et discussion avec les habitants.
Par ailleurs, un questionnaire pourra être lancé concernant les différents sujets, avec distribution à l'entrée du RER, mais également dans le Sucy Info et sur le site de la Communauté d'Agglomération du Haut- Val-de-Marne.

Un membre du Conseil : la zone blanche va-t-elle évoluer ?

Réponse de Mr Amsler : une extension de la zone bleue sera examinée. Autre solution : mettre en place un autre mode de stationnement payant pour sensibiliser les automobilistes au manque de respect de la réglementation (renforcement de la présence de la Police municipale pour faire respecter les règles de stationnement).

Pour information, la Communauté d'Agglomération va mettre en place la 1^{ère} heure gratuite du parking de la Gare très prochainement.

Discussions abordées lors de la séance :

- Problème de stationnement pour l'accès aux commerces de bouche sur la place : il serait souhaitable de profiter du vieillissement des arbres malades en bordure de place qu'il faut couper pour augmenter les places de stationnement notamment handicapés et dépose minute à la gare. Certains font remarquer que les pelouses et bancs sont maintenant hors de propos

sur cet emplacement qui a vocation d'espaces d'échanges multimodaux.

- Remettre en place un emplacement livraison côté rue de Verdun pour le tabac et restaurant car actuellement c'est une cause d'embouteillages et d'insécurité.
- Revoir le passage piéton en bas de la rue de Bonneuil vers le restaurant, venant du pont.
- Procéder à la coupe d'au moins deux platanes qui occupent totalement le trottoir en sortant de la gare RER vers la droite le long de la grille du terrain RATP car les piétons allant vers la rue de Villeneuve sont obligés de descendre sur la chaussée et sur le trajet des bus en sortie, et dans l'angle mort de vision des chauffeurs.
- Comment favoriser l'accès des vélos vers la Gare : discussion sur la vocation de la rue Montaleau dont certains riverains voudraient la mettre en sens unique descendant, avec les bus, et double sens vélos vers le parc Montaleau ?
- Utilisation d'Autolib : sa mise en place permettrait de se rapprocher de Paris aux heures inadaptées dans les transports en commun. Dans quel sens Paris/Sucy ? Pour quelle utilisation ? (locale ?), où placer les arrêts ? Nécessité d'un emplacement supplémentaire en centre ville ou à Sainte Bernadette ?
- Une étude sera réalisée par le syndicat Autolib auquel la Ville doit adhérer. Coût demandé à la commune (six emplacements) : 60 000 €. En parallèle, une indemnité d'occupation du domaine public doit être versée à la Ville à hauteur de 4 200 € par an.

Autres sujets abordés :

- Réclamation des riverains pour mettre d'urgence des toilettes à la gare car actuellement l'avenue de la Gare sert de toilettes le long des murs des maisons ainsi que dans le bas de l'avenue de Verdun.
- Gros problème de sécurité piétons au début de la rue de Villeneuve à hauteur du restaurant réunionnais du fait de l'étroitesse des trottoirs et des endroits où la végétation gêne le passage ou la visibilité.
- Vitesse excessive des véhicules arrivant vers la place en venant de la rue de

	<p>Villeneuve.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvais emplacement du panneau de limitation à 30 km/h rue de Villeneuve, situé sous le radar en venant du rond-point du Piple (Excès de vitesse). Il serait souhaitable de déplacer le panneau plus en amont. La priorité à droite n'est pas respectée.
<p>Information sur le dispositif « Ville vigilante » David PERRE</p>	<p>Dispositif présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2015. Il repose sur la base du volontariat des habitants du quartier. La Ville de Sucy est globalement plus sûre que beaucoup d'autres mais doit malgré tout parfois faire face à des cambriolages, des dégradations de véhicules, et des vols à la roulotte. La topologie de la Ville est particulière, la commune est la plus étendue du Val-de-Marne ramenée au nombre d'habitants. Elle est très pavillonnaire et propice à ce type de délinquance. Il est difficile de couvrir la Ville en moyens humains, même avec une Police municipale organisée. La Municipalité a donc mis en place plusieurs outils, notamment des caméras de vidéo-protection à des endroits spécifiques. Il n'est bien sûr pas envisageable de couvrir ainsi tout le territoire.</p> <p>Il est rappelé que la sécurité est une compétence de l'Etat, la Ville n'intervenant qu'en second plan. Le Maire n'a aucune relation hiérarchique avec la Police Nationale mais elle a autorité sur la Police municipale.</p> <p>Outre la mise en place de caméras, la Ville s'est dotée d'une brigade équestre qui semble être une bonne réponse dans les parcs, zones pavillonnaires, sentiers, forêts... Elle trouve toute son utilité dans ces secteurs.</p> <p>La Ville souhaite également faire appel au civisme et à la citoyenneté de chacun en complément de ces dispositifs. Il en est ainsi du dispositif « Ville-vigilante » que la municipalité propose de mettre en place.</p> <p>Ce dispositif consiste à créer un réseau d'habitants, sur la base du volontariat, formés par la Police municipale pour assurer une surveillance dans leur secteur, dans leur rue. Ils pourront conseiller leurs voisins sur les règles de prudence à respecter et auront pour vocation de donner l'alerte en cas de besoin.</p> <p>Il s'agit aussi de faire un lien avec ses voisins dans le respect de la vie privée de chacun.</p> <p>Une charte est prévue pour poser le cadre et donnera lieu à une signature par chaque référent.</p>

- Choix du référent : chaque référent sera « confirmé » après étude de sa candidature (nécessité d'un casier judiciaire vierge).
- Constitution du maillage : le développement du réseau de référents se réalisera petit à petit.
- Rôle du référent : être vigilant et faire remonter des informations à la Police municipale qui elle-même relayera à la Police Nationale.
- Mise en place dès l'été après approbation du Conseil municipal.
- Mise en place d'une signalétique (communication sur site type panneaux) aux entrées du quartier participant à l'opération.
- Dépenses : les dépenses de communication seront prises en charge par la Ville.

Ce dispositif est régi par une convention entre le Préfet du Val-de-Marne et Madame le Maire de Sucy-en-Brie, qui précise les modalités de mise en œuvre. Plusieurs candidats se sont déjà fait connaître pour tenir le rôle de référent dans certaines rues.

M. Perre poursuit en indiquant que le nom du référent sera communiqué à l'ensemble des résidents et de la population dans un périmètre bien défini. La convention précise le rôle du référent, ce qu'il doit faire et ne pas faire ; il doit respecter la vie privée des autres et ne pas mettre en danger sa propre existence ; il ne doit pas se substituer aux forces de l'ordre.

D'autres villes ont déjà expérimenté le dispositif, notamment en région parisienne (Yerres, Lesigny). La Ville de Sucy s'est par ailleurs dotée d'un accompagnement par un cabinet dans la mise en place de ce dispositif.

Un membre du Conseil : comment sera diffusée l'information sur le quartier de la Gare ? N'y-a-t-il pas risque de délation ? Sera-t-il possible d'organiser une réunion d'informations ?

Réponse de Mr Perre : l'information sera communiquée sur le Sucy Info ainsi que sur le site internet de la ville avec appel à candidature. Une signalétique de type panneau sera déposée dans le quartier participant à l'opération comme pour la

vidéosurveillance et dans le respect de la vie privée. Le dispositif est très encadré par des textes réglementaires.

Concernant le dispositif de vidéo protection, plusieurs phases ont été mises en place :

- 1) Caméras dans les quartiers commerciaux et flux importants
- 2) Développement de la liaison Centre de surveillance urbaine et le Commissariat de Boissy (en cours de réalisation)
- 3) Caméras sur les entrées de ville (prochaine étape)

Il est rappelé que toutes les images sont visualisables 24 hrs/24 et enregistrées. Elles sont stockées 10 jours.

Plusieurs participants indiquent que le stationnement n'est pas respecté et peu sanctionné. La Police municipale est peu présente sur la ville. L'insécurité est présente et en augmentation. La population n'est pas rassurée, être méfiant et vigilant dans la journée ne règlera pas tout, même avec la vidéo.

Monsieur Perre répond que la présence de la Police municipale est certes importante mais ne peut pas tout empêcher. La Ville ne peut pas doubler les effectifs étant contrainte par les budgets. En revanche le recrutement d'agents supplémentaires est en cours.

Un membre du Conseil se méfie des dérives possibles des voisins vigilants et se demande qui maîtrise cette opération.

Mr Perre répond que seuls les référents auront en charge la remontée des informations à la Police municipale. Il faut voir ce dispositif comme une opération de solidarité de quartier et des habitants, de bon sens. Les informations seront ensuite transmises à la Police Nationale, si nécessaire. Les référents volontaires seront régulièrement réunis avec la Police municipale et la Police Nationale. Il n'y a pas de référent type mais il est préférable qu'il soit disponible et présent en journée.

	<p>Un membre du Conseil indique que des séances dans les établissements scolaires pourraient être utiles aux jeunes afin de leur apprendre les règles de prudence et de vigilance.</p> <p>Le dispositif « Ville vigilante » a été adopté lors du dernier Conseil municipal du 29 juin dernier.</p> <p>La Ville est désormais en attente de la signature par le Préfet de la convention de mise en place du projet.</p>
<p>Proposition de sujets à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier Luc BOURCIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ville vigilante (mise en œuvre) - Nettoyage et entretien voirie, espaces verts - Le Grand Paris - Problème de circulation, vitesse, signalétique (panneaux) <p>Informations diverses :</p> <p>Rappel des règles concernant la taille des végétaux incombant aux propriétaires.</p> <p>Rue Georges : priorité à droite non respectée : entretien des espaces verts à prévoir (taille).</p> <p>Demande des poubelles supplémentaires autour de la gare.</p>
	<p>Le Président lève la séance en remerciant tous les participants.</p>